L'an deux mille dix-sept, le quatre octobre, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni publiquement, à partir de 21 heures, en mairie sous la présidence de Monsieur Dominique LESPARRE, Maire

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs Florelle PRIO, Kevin CUVILLIER, Nessrine MENHAOUARA, Christian OURMIERES, Martin LOLO, Michèle VASIC, Jean-Luc LANTENOIS, Marjorie NOEL, Arnaud GIBERT, Philippe NOEL, Adjoints

Mesdames et Messieurs Pierre BORDAS, Françoise SALVAIRE, Raymond AYIVI, Catherine VACHIA, Khalid EL FARA, Catherine PINARD, Jean-Marc RENAULT, Sidikatou GERALDO, Gilles REBAGLIATO, Nadia AOUCHICHE, Laetitia HIVERT, Laurent PEAUCELLIER, Malik BENIDIR, Oliver REGIS, Sophie STENSTROM, Michel CAMPAGNAC, Maria Manuela GAUTROT, Conseillers municipaux

Absents excusés ayant donné pouvoir :

- M. Lionel HOUSSAYE a donné pouvoir à M. Arnaud GIBERT
- M. Abdellah WAKRIM a donné pouvoir à M. Gilles REBAGLIATO
- Mme Celia ABDEDAIM a donné pouvoir à Mme Michèle VASIC
- Mme Aicha DE HULSTER a donné pouvoir à M. Laurent PEAUCELLIER
- M. Jérôme RAGENARD a donnée pouvoir à Mme Sophie STENSTROM

Absents:

- Mme Evelyne HEYMAN
- M. Mohan GHILAS
- M. Olivier REGIS (à patir du dossier n°7)
- M. Arnaud GIBERT (dossier 20)
- M. Kevin CUVILLIER (dossier 29)

La secrétaire de séance :

Mme Marjorie NOEL

M. le Maire installe M Mohand GHILAS, nouveau conseiller municipal suite à la démission de Mme Sylvie ETCHEMENDY.

Dossier 1 - Approbation du procès verbal de la séance du conseil municipal du 5 septembre 2017

Sur le rapport de M. Le Maire,

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le procès verbal de la séance du 5 septembre 2017.

<u>Dossier 2 - Budget supplémentaire 2017 et affectation du résultat 2016 - BUDGETS VILLE et ASSAINISSEMENT</u>

Sur le rapport de M Ourmières,

Le budget supplémentaire est une décision modificative au budget de l'année, consistant principalement à intégrer les résultats 2016 constatés lors de l'approbation du Compte Administratif. Ce Budget Supplémentaire permet également divers ajustements des crédits prévus au budget primitif, ainsi que l'inscription d'opérations qui n'avaient pu être financées dès le budget primitif ou, de façon plus marginale, l'intégration de nouveaux besoins apparus en cours d'année.

1/BUDGET PRINCIPAL VILLE

Outre les inscriptions obligatoires (reprise des résultats et reports d'investissement,...), ce projet intègre les opérations suivantes :

→ EN INVESTISSEMENT :

- ✓ ANRU des Bords de Seine : La ville exerce son droit de priorité pour l'acquisition et la revente à l'AFL d'une parcelle dans le cadre de l'ANRU des Bords de Seine
- Inscription au budget d'opérations qui n'avaient pas pu être financées au moment du budget primitif faute de crédits disponibles : on y trouve notamment le marquage de la zone bleue, le fibrage réseau du quartier Val Notre Dame et de la Cuisine centrale , la clôture du square de la République, la réfection du terrain à l'angle des rues Cécile Duparc et Jean Foulonneau et la requalification du square de la Grenouillère. Quelques opérations nouvelles sont également inscrites, permettant de faire face aux conséquences des intempéries.
- ✓ Ajustement et reventilation des crédits relatifs à la gestion du Patrimoine bâti, des espaces verts et de la voirie
- En recettes, il est proposé de réduire le recours à l'emprunt de 700 000 €. Le remboursement d'encours 2017 étant de 3,9 M€, le désendettement net sera donc de l'ordre de 2,1 M€ sur l'exercice.

→ EN FONCTIONNEMENT :

- ✓ Ajustement des recettes de dotations suite aux notifications : -65 000 € au total ; en dépenses, la contribution au FPIC est ajustée : +142 000 € ; le surcoût total est donc de 207 000 € par rapport aux prévisions du BP. Le comparatif 2016/2017 sur l'ensemble des dotations s'établit à 1 572 623 €
- ✓ les prévisions budgétaires relatives à la masse salariale doivent être augmentées de 650 000 €
- Contentieux marché couvert : suite à l'accord trouvé avec les consorts Auguste, transfert des crédits prévus au titre d'une première provision pour risque dans la procédure d'appel vers un abondement des crédits d'indemnisation des consorts Auguste pour le même montant.
- ∠ L'entretien et l'amélioration du patrimoine bâti, de la voirie et des espaces verts par une dotation complémentaire de 130 000 € au total, auxquels s'ajoutent 50 000 € pour l'aménagement des futurs locaux de la mission Citoyenneté et de l'association Contact.
- ✔ Enfin, les prévisions budgétaires relatives à la consommation des fluides doivent être légèrement augmentées.

Au total, le budget supplémentaire ainsi équilibré s'établit à 10 003 822,56 €, dont 1 735 019,72 € de dépenses nouvelles. L'autofinancement est amélioré de 1 155 380 € et le recours à l'emprunt est réduit de 700 000 €.

Le Conseil Municipal, à la majorité (M. Campagnac votant contre ; Mme Stenstrom, M. Ragenard par pouvoir, Mme De Hulster par pouvoir et M. Peaucellier s'abstenant) décide d'affecter le résultat de fonctionnement 2016 d'un montant de 3 535 543,62 € ainsi qu'il suit :

- en investissement: 1 021 223,46 € (ceci pour couvrir le besoin de financement constaté au compte administratif, reports d'investissement compris)
- ✓ en fonctionnement : 2 514 320,16 €

Approuve, à la majorité (M. Campagnac, Mme Stenstrom, M. Ragenard par pouvoir, Mme De Hulster par pouvoir et M. Peaucellier votant contre), le Budget Supplémentaire de la Ville qui s'équilibre ainsi qu'il suit :

Investissement : 7 409 885,40 €

Fonctionnement : 2 593 937,16 €

soit au total 10 003 822.56 €

Adopte à la majorité (M. Campagnac votant contre ; Mme Stenstrom, M. Ragenard par pouvoir, Mme De Hulster par pouvoir et M. Peaucellier s'abstenant) les pièces annexes du budget et approuve les subventions et participations annexées au présent budget et en autorise le versement.

2/ BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Le budget supplémentaire soumis à l'approbation du Conseil Municipal permet, suite à la reprise des excédents constatés au compte administratif 2016, d'inscrire dès le présent exercice de nouveaux crédits permettant la modernisation du réseau d'assainissement communal.

Ainsi, sont inscrits en investissement

- la reprise d'assainissement sur le secteur Butte Blanche Fernand Durbec.
- Le renforcement de l'opération sur l'impasse Plainchault Lacroix et le renouvellement des grilles avaloirs et tampons d'assainissement

Au total, le budget supplémentaire ainsi équilibré s'établit à 538 814,49 € ; l'autofinancement est amélioré de 220 000.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (M. Campagnac, Mme Stenstrom, M. Ragenard par pouvoir, Mme De Hulster par pouvoir et M. Peaucellier s'abstenant), affecte le résultat de fonctionnement 2016 d'un montant de 323 814,49 € ainsi qu'il suit :

✓ en investissement: 91 003,76 €

✓ en fonctionnement : 232 810,73 €

Approuve, à la majorité (M. Campagnac s'abstenant ; Mme Stenstrom, M. Ragenard par pouvoir, Mme De Hulster par pouvoir et M. Peaucellier votant contre), le Budget Supplémentaire du service Annexe Assainissement qui s'équilibre ainsi qu'il suit :

Investissement : 311 003,76 €

■ Fonctionnement: 227 810,73 €

■ soit au total 538 814,49 €

Adopte à l'unanimité des suffrages exprimés (M. Campagnac, Mme Stenstrom, M. Ragenard par pouvoir, Mme De Hulster par pouvoir et M. Peaucellier s'abstenant) les pièces annexes du budget

<u>Dossier 3 - Affectation du fonds de concours d'investissement 2017 de la Communauté d'Agglomération Saint Germain Boucles de Seine à la commune de Bezons</u>

Sur le rapport de Mme Prio.

Par délibération du 30 juin 2016, le Conseil Communautaire de la CA Saint-Germain-Boucles-de-Seine (CASGBS) a approuvé, à l'unanimité des votants, la répartition dérogatoire du fonds de péréquation des recettes intercommunales et communales 2016.

Tenant compte de la situation particulière de la Ville de Bezons, seule commune bénéficiaire nette du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) avant la création de la CASGBS, le Conseil Communautaire avait approuvé un reversement de 40 484 € du FPIC au bénéfice de la ville tandis que les autres communes demeuraient contributrices au Fonds.

Par courriers à Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération en date des 2 août et 1er septembre 2016, Monsieur le Préfet des Yvelines, a considéré que, contrairement aux communes ayant intégré la métropole du Grand Paris, qui bénéficient d'une garantie au titre du bénéfice du FPIC, Bezons ne pouvait bénéficier de ces dispositions. En conséquence, la contribution de Bezons au FPIC 2016 a été ramenée à zéro mais le bénéfice qui lui avait été accordé par le Conseil Communautaire a été annulé. La contribution de la CASGBS au FPIC 2016 en a été diminuée d'autant.

Aussi, en compensation de cette mesure, le conseil municipal approuve, à la majorité (M. Campagnac votant contre), le versement d'un fonds de concours d'investissement d'un montant de 40 484 € de la Communauté d'agglomération Saint-Germain Boucles de Seine à la ville de Bezons affecté au financement de la rénovation de la voirie rue Jean Carasso et rue de la Rivière et autorise M. Le Maire à signer tout acte afférent

Dossier 4 - Admission en non valeur des créances non recrouvrables

Sur le rapport de M. Christian Ourmières

Le conseil municipal, à l'unanimité, sur la demande du Trésorier de la ville, prononce l'admission en non valeurs de créances non recouvrables pour un montant de 39 825,07€ sur le budget de la ville, dit que la charge est inscrite au budget de la Ville et décharge le trésorier municipal de la responsabilité de leur recouvrement.

<u>Dossier 5 - Rapport d'observations de la Chambre Régionale des Comptes relatif à l'examen de la gestion de la Commune de Bezons depuis 2006 – Actions entreprises suite aux observations</u>

Sur le rapport de M le Maire,

Lors de sa séance du 24 septembre 2015, le Conseil Municipal avait eu communication, comme la réglementation le prévoit, du rapport d'observations adressé par la Chambre Régionale des Comptes (CRC) à M. le Maire de Bezons, tel qu'issu du contrôle portant sur le gestion de la commune sur les exercices 2006 et suivants.

A cette occasion, le Conseil Municipal avait pu constater qu'il ressortait de ce rapport une appréciation positive de la CRC sur la gestion de la Commune, quant au dynamisme de la commune et à l'impact des politiques locales sur la qualité de vie des Bezonnais, à la qualité des comptes et de la fiabilité de l'information financière et comptable de la commune, au niveau d'endettement inférieur aux communes de même strate et exempt de tout emprunt à risque ; et à la reconnaissance de la vocation sociale et locale du Centre Municipal de Santé et de la richesse de ses partenariats avec les autres acteurs de santé.

La Chambre Régionale des comptes avait néanmoins assorti son rapport de 3 recommandations d'ordre technique, toutes liées aux relations financières et comptables avec la Communauté d'Agglomération Argenteuil Bezons aujourd'hui dissoute. Les textes prévoient que soient présentées à l'assemblée délibérante les actions entreprises de ces observations.

A ce titre, le conseil municipal, prend acte du rapport présenté par M le Maire et constate la caducité des recommandations ainsi formulées, dit qu'il convient désormais de s'assurer de la bonne traduction au bilan de la commune des retours de compétences de la CAAB vers la commune. C'est l'une des missions confiées à l'équipe de liquidation de la CAAB, constituée au 01/01/2016. A ce jour, les opérations de liquidation comptable sont toujours en cours et les comptes de la liquidation ne sont pas arrêtés.

Dossier 6 - Modification du plan local d'urbanisme

Sur le rapport de M Gibert,

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) actuellement applicable sur le territoire communal a été approuvé par le Conseil Municipal le 4 février 2015. Il apparaît nécessaire, à ce jour, d'adapter les dispositions réglementaires à l'enjeu de la maîtrise de la densification modérée de notre territoire permise par le PLU de 2015. Il s'agit d'apporter des modifications de zonage et des adaptations réglementaires mineures.

Suite à la tenue de l'enquête publique du 18 mai au 21 Juin 2017, le conseil municipal, prend note de l'avis favorable du commissaire enquêteur.

Le conseil municipal, à la majorité (M. REGIS, M. BENIDIR, Mme MENHAOUARA, M. CUVILLIER, Mme VASIC, Mme ABDEDAIM, Mme HIVERT, M. RENAULT, Mme VACHIA, Mme DE HULSTER par pouvoir, Mme STENSTROM, M. PEAUCELLIER, M. RAGENARD par pouvoir, M. REBAGLIATO, M. WAKRIM par pouvoir votant contre; M. CAMPAGNAC s'abstenant) décide d'approuver la modification du plan local d'urbanisme sur les secteurs suivants:

- · à proximité de la Grâce de Dieu,
- sur le site de l'ancienne école Léon Feix.
- · à l'Est de la ZAC Cœur de Ville, entre les rues Francis de Pressensé et la rue Victor Hugo
- sur un site au Nord de l'avenue Charles et entre UG et UA sente de la Croix Rouge.

Dossier 7- Aménagement du Cœur de ville - Rapport d'activité 2016 de l'aménageur SADEV 94

Sur le rapport de M. le Maire,

Par délibération du 29 juin 2011, le conseil municipal a désigné la SEM SADEV 94 aménageur de la ZAC Cœur de ville. A ce titre, son bilan d'activité lui est soumis chaque année.

L'année 2016 a été marquée plus particulièrement par la cession du lot F1 au promoteur Arcade (emplacement d'un ensemble de logements situé rue Henri Hervé et Edouard Vaillant), l'étude sur le projet de requalification et d'extension du parc Bettencourt , la livraison de la deuxième phase du groupe scolaire Angela Davis en février 2016, l'achèvement des travaux de voirie et de réseaux divers pour le réaménagement de la place de la Grâce de Dieu.

Le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (M. Campagnac, Mme Stenstrom, M. Ragenard par pouvoir, Mme De Hulster par pouvoir et M. Peaucellier s'abstenant), approuve le bilan d'activité 2016 qui lui est présenté et autorise M. le Maire à procéder au paiement de la participation 2017 à hauteur de 605 000€.

<u>Dossier 8 - Aménagement du Cœur de ville - Cession d'un terrain à la SADEV situé 21 rue Victor Hugo</u>

Sur le rapport de M. Noël,

La ville a préempté un bien situé dans un secteur limitrophe de la ZAC Cœur de Ville au 21 rue Victor Hugo pour mener à bien une opération d'aménagement de logements collectifs. La SADEV, aménageur de la ZAC Cœur de Ville a vocation à conduire ce nouveau projet.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des suffrages exprimés (M. Campagnac, Mme Stenstrom, M. Ragenard par pouvoir, Mme De Hulster par pouvoir et M. Peaucellier s'abstenant) la cession de ce bien préempté de 172m² (parcelle Al 705) pour un montant identique à celui de la préemption, à savoir 290 000 €.

Dossier 9 - Rénovation urbaine des Bords de Seine - Principe de déclassement et autorisation de dépôt de permis de construire sur des parcelles du domaine public communal au constructeur Woodeum pour la construction d'une opération de logements et de commerces située rue de Pontoise

Sur la rapport de Mme Prio,

Sur l'emplacement du parking silo voué à la démolition, est prévuela réalisation d'une opération de 70 logements en accession et de 2 cellules commerciales par le constructeur WOODEUM.

Pour permettre l'avancée opérationnelle du projet, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le principe du déclassement des parcelles AK550p, AK551, AK575, AK577, AK840p, AK876, AK880 d'une superficie totale de 908m², autorise le constructeur WOODEUM à déposer un permis de construire sur les emprises considérées appartenant au domaine public communal et autorise Monsieur le Maire à signer tout acte y afférant.

Dossier 10 - Fixation du régime des logements appartenant à la ville

Sur le rapport de M. Le Maire,

La commune dispose à ce jour de 30 logements à proximité des écoles pour répondre à l'obligation qui lui était faite par l'article 12 de la loi du 28 juin 1883 dite loi Guizot de mettre à disposition gratuitement un logement aux instituteurs qui en font la demande. Ce droit est attaché à la qualité d'instituteur. Le décret n°90-680 du 1er août 1990 a créé le corps des professeurs d'écoles qui est destiné à se substituer au corps des instituteurs. Le changement de corps d'un instituteur en professeur des écoles emporte par principe la perte de la gratuité du logement communal.

A mesure de l'intégration des instituteurs dans le corps des professeurs d'écoles et des départs, la gestion des logements vacants se pose. En effet, si le logement réservé à l'instituteur est vacant, la commune peut le louer à une tierce personne.

A ce titre, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le modèle de convention d'occupation du domaine public et le modèle de convention de location de droit privé, fixe le montant du loyer mensuel (sur le domaine privé) et de la redevance mensuelle (sur le domaine public) selon une échelle de loyer avec un minimum et un maximum en fonction du nombre de m² de chaque logement, dit que les bénéficiaires des logements doivent avoir la qualité de demandeurs de logement social et être prioritaires au regard de la critérisation municipale mise en place par délibération du conseil municipal du 20 Mars 2013, délègue à M le Maire la gestion de ces logements dans le cadre défini par le conseil municipal et autorise M le Maire à signer tous documents afférents à cette gestion.

<u>Dossier 11 - Demande de garantie d'emprunt d'Emmaüs Habitat dans le cadre de l'acquisition de logements situés 103-107 avenue Gabriel Péri et convention de réservation de logements</u>

Sur le rapport de M. Lolo,

EMMAÜS Habitat prévoit l'acquisition sous forme de VEFA de 23 logements situés au 103-107 Avenue Gabriel Péri à Bezons. Le financement de cette opération nécessite le recours à différents emprunts auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations d'un montant total de 1 683 000 €. Le Conseil Municipal accorde à l'unanimité sa garantie à hauteur de 1 683 000 € auprès d'Emmaus Habitat et autorise le Maire à signer la convention de financement et de réservation de logements y afférent.

<u>Dossier 12 - Demande de garantie d'emprunt d'AB-Habitat dans le cadre du réaménagement de prêts contractés auprès de la Caisse des Dépôts</u>

Sur le rapport de Mme Prio,

Dans le cadre de la gestion active de sa dette, la société AB HABITAT souhaite procéder au réaménagement de 39 de ses prêts, qui bénéficient de la garantie communale. Ayant obtenu de la Caisse des Dépôts des conditions de renégociation favorables, le Conseil Municipal à l'unanimité accorde sa garantie d'emprunt à hauteur de 23 142 023,26€ dans le cadre de cette opération de réaménagement des lignes de prêts d'ABH.

<u>Dossier 13 - Conventions d'objectifs et de subventionnement 2017 pour la Mission Locale</u> <u>Argenteuil-Bezons et l'association AGIRE</u>

Sur le rapport de M. Bordas,

Les textes en vigueur imposent de passer une convention avec les associations bénéficiaires de subventions lorsque leur montant est supérieur à 23 000 €/an. Tel est le cas de l'association AGIRE et de MLAB (Mission Locale Argenteuil Bezons)

Aussi, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (M. Bordas ne prend pas part au vote):

- Approuve et autorise la signature de la convention 2017 ayant pour objet de contribuer à l'action de la Mission locale Argenteuil-Bezons par le versement d'une subvention de 49 600€, dont l'objet vise à :
 - accueillir, informer, orienter, suivre les jeunes âgés de 16 à 25 ans qui ne sont plus inscrits dans un établissement scolaire ou d'enseignement supérieur pour les aider à construire un parcours individualisé d'insertion sociale et professionnelle;
 - o Identifier, analyser les besoins d'insertion sociale et professionnelle des jeunes, de participer à la promotion et à la mise en œuvre des actions répondant aux besoins rencontrés en matière de formation professionnelle et dans le domaine de la santé, du logement, de la mobilité, des loisirs et de la culture.
- Approuve et autorise la signature de la convention 2017 ayant pour objet de contribuer à l'action de l'association AGIRE par le versement d'une subvention de 43200 €, dont l'objet vise à :
 - o accompagner individuellement à l'emploi les bezonnais et les argenteuillais avec pour objectif de favoriser le retour à l'emploi des personnes les plus en difficulté
 - mobiliser les procédures de droit commun pour les allocataires du RSA, les demandeurs d'emploi depuis plus d'un an, les travailleurs handicapés avec reconnaissance CDAPH (Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées).

<u>Dossier 14 - Conseil local de sécurité, de prévention de la délinquance et de la lutte contre la radicalisation</u>

Sur le rapport de Mme Menhaouara

Depuis 2002, a été institué un conseil local de sécurité et de la prévention de la délinquance (CLSPD) sur le territoire bezonnais. Le CLSPD constitue le cadre de concertation sur les priorités de la lutte

contre l'insécurité et de la prévention de la délinquance dans la commune en lien avec les acteurs de l'État, ceux de l'éducation nationale, ceux du secteur économique (bailleurs, transporteurs, ...) ou encore ceux du secteur social.

Depuis 2016, les contrats de ville doivent prévoir un plan d'actions de prévention de la radicalisation. A la demande de l'État, afin de permettre au conseil local de devenir une instance de pilotage fixant les objectifs du plan d'action en matière de prévention de la radicalisation du contrat de ville, le conseil municipal modifie à la majorité (M. Campagnac votant contre), les compétences du conseil local de sécurité et de la prévention de la délinquance de Bezons en lui permettant d'intervenir sur des actions de prévention de la radicalisation et autorise M. Le Maire à signer tout acte y afférant.

Dossier 15 - Rapport de la politique de la ville 2016

Sur le rapport de Mme Vachia.

La ville de Bezons, inscrite de longue date dans la politique de la ville, a conclu le 9 novembre 2015 un contrat de ville avec la communauté d'agglomération Argenteuil Bezons et l'État. Le contrat de ville désormais rattaché à la communauté d'agglomération Saint Germain Boucles de Seine couvre la période 2015-2020 et s'organise autour de 3 piliers : cohésion sociale, cadre de vie et renouvellement urbain, développement économique et emploi.

Les actions menées au titre du contrat de ville 2016 sont les suivantes : rédaction et signature d'une convention pluriannuelle (2016/2018) liée aux abattements de la TFPB, bilan des actions destinées à améliorer la situation des habitants en quartiers prioritaires, projet de réussite éducative (PRE), lutte contre le décrochage scolaire, accompagnement éducatif des jeunes, soutien à la parentalité, la permanence d'écrivain public, permanence du CIDFF CIDAV, café emploi de la Mission Locale, ateliers d'insertion des 16/25 ans du service jeunesse, bourse aux projets des jeunes, amélioration de la qualité de service (gardiennage, entretien, petites réparations...) et développement du lien social.

La ville de Bezons est par ailleurs bénéficiaire de la Dotation de Solidarité Urbaine et du Fond de Solidarité Régional (FSRIF), deux dotations attribuées à la ville en raison des problèmes sociaux rencontrés lui faisant supporter des charges élevées et au regard de ses ressources propres qui apparaissent comme insuffisantes.

Les actions 2016 financées par ces dotations concernent : nouvel hôtel de ville, l'école Angela Davis, la Maison des Sports, la mise aux normes d'accessibilité des équipements, le projet cœur de ville, l'environnement et le cadre de vie, la charte qualité pour l'habitat, le plan local de l'habitat, le fonctionnement des écoles, le projet de réussite éducative de Bezons, le centre communal d'action sociale, l'action en direction des anciens, l'action culturelle, les activités sportives et les actions spécifiques en direction de la jeunesse, les démarches participatives, le soutien aux associations et les actions destinées aux familles

Le conseil municipal prend acte du rapport des actions de la politique de la ville et du bilan financier du FSRIF et la DSU pour 2016

<u>Dossier 16 - Marché couvert « le Temps des Cerises » : Approbation d'un protocole transactionnel avec l'ancien délégataire</u>

Sur le rapport de M. Le Maire,

Dans le cadre du contentieux qui oppose la ville aux consorts AUGUSTE, l'affaire jugée en première instance par le Tribunal de grande Instance de Pontoise avait conclu en septembre 2016 à la condamnation de la ville à une indemnité de 1 578 33,75 €. Bien que la ville dispose d'arguments

solides pour tenter de contester le bien fondé des prétentions et demandes de la partie adverse, le risque ne peut être écarté, comme le démontrent et l'illustrent différentes jurisprudences dans des affaires similaires.

Aussi, un protocole transactionnel a été négocié entre les parties permettant d'aboutir à un accord.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des suffrages exprimés (Mme Stenstrom, M. Ragenard par pouvoir, Mme De Hulster par pouvoir et M. Peaucellier s'abstenant) le protocole transactionnel avec les Consorts Auguste portant sur le contentieux du Marché couvert et à autorise M. le Maire à le signer ainsi que tout acte afférant.

<u>Dossier 17 - Marché couvert « le Temps des Cerises » - Prolongation de la délégation du service public</u>

Sur le rapport de M. Le Maire,

La délégation de service public relative à la gestion et à l'exploitation du marché couvert de la Commune confiée à la société EGS, arrive à échéance le 31 décembre 2017. Par délibération du 12 avril dernier, le conseil municipal a décidé de poursuivre l'exploitation du marché dans le cadre d'une délégation de service public.

Afin de finaliser la procédure d'attribution de la nouvelle concession, le conseil municipal approuve à l'unanimité des suffrages exprimés (Mme Stenstrom, M. Ragenard par pouvoir, Mme De Hulster par pouvoir et M. Peaucellier s'abstenant) la passation d'un avenant au contrat de l'actuelle délégation de service permettant sa prolongation pour une durée de 6 mois.

<u>Dossier 18 - Commerce - Avis portant sur les dérogations au repos dominical des commerces de détail pour l'année 2018</u>

Sur le rapport de M. Le Maire,

Dans le cadre de l'application de la loi dite "Macron" du 6 août 2015, le Maire a la possibilité d'accorder des dérogations au repos dominical aux commerces de détail qui emploient des salariés dans la limite de 12 ouvertures le dimanche maximum par an. Ces dérogations sont accordées, pour l'année suivante, pour la totalité des commerces de détail communaux sous réserve de l'accord des organisations d'employeurs et de salariés intéressées.

Aussi, pour 2018, après avis favorable de l'Association des Commerçants de Bezons (A.D.C.B.), le conseil municipal émet, à l'unanimité des suffrages exprimés (M. Campagnac et Mme Geraldo s'abstenant) un avis favorable à l'ouverture des commerces de détail selon le calendrier suivant :

- Dimanche 27 mai 2018, le dimanche de la Fête des Mères
- Dimanche 9 décembre 2018, le deuxième dimanche de décembre
- Dimanche 16 décembre 2018, le troisième dimanche de décembre
- Dimanche 23 décembre 2018, le dimanche avant Noël
- · Dimanche 30 décembre 2018, le dimanche entre Noël et Jour de l'An .

<u>Dossier 19 - Santé – Demande de subvention auprès de l'Agence Régionale de Santé dans le cadre de la mise en place d'un conseil local de santé mentale</u>

Sur le rapport de Mme Prio,

La création des conseils locaux en Santé Mentale fait partie des priorités fixées par les pouvoirs publics pour améliorer la prise en charge des personnes souffrant de troubles psychiatriques.

Le Conseil Local de Santé Mentale (CLSM) est une plateforme de concertation et de coordination entre les élus locaux d'un territoire, la psychiatrie publique, les usagers et les aidants. Il a pour objectif de définir des politiques locales et des actions permettant l'amélioration de la santé mentale de la population.

Dans ce cadre, les villes de Bezons et d'Argenteuil, au regard des besoins identifiés sur leurs territoires, souhaitent s'associer en partenariat avec le centre hospitalier d'Argenteuil pour le cofinancement d'un coordinateur de Conseil Local de la Santé Mentale. A ce titre, l'ARS propose une aide au financement du poste de coordinateur à hauteur de 50 %. Le coordonnateur recruté par le centre hospitalier d'Argenteuil, sera responsable du fonctionnement courant du CLSM, de la mise en œuvre de son programme de travail ainsi que de l'animation du partenariat. En contrepartie, les villes d'Argenteuil et de Bezons ainsi que le centre Hospitalier d'Argenteuil doivent s'engager à financer à hauteur de 50 % le poste du coordinateur du CLSM.

Dans ce cadre, le conseil municipal à l'unanimité sollicite la subvention la plus large possible auprès de l'Agence Régionale de Santé d'Ile de France, dit que la ville de Bezons s'engage à financer le poste de coordinateur du conseil local de santé mentale à hauteur de 10 % et autorise Monsieur le Maire à signer tous actes afférents.

<u>Dossier 20 - Convention de mise à disposition d'un local communal auprès du Département du</u> Val d'Oise pour son service de Protection maternelle et infantile et fixation d'une redevance

Sur le rapport de M. Lolo,

Les centres de Protection Maternelle Infantile et de Planification Familiale (PMI) regroupent des équipes de professionnels pluridisciplinaires pour informer, conseiller dans les domaines de la maternité et de l'enfance. La PMI participe également aux actions de prévention des mauvais traitements des enfants mineurs et à la prise en charge de la santé des enfants confiés à l'aide sociale à l'enfance. Le service de la PMI à Bezons est géré directement par le département du Val d'Oise.

Depuis 1989, pour permettre son fonctionnement, la ville met à disposition de la PMI des locaux municipaux se situant au centre de santé. La convention d'utilisation des locaux du centre de santé avec le Département s'est achevée. Aussi, le Conseil Municipal à l'unanimité, approuve la convention d'utilisation des locaux municipaux en faveur du Conseil départemental pour une durée de quinze ans, fixe le montant annuel de la mise à disposition à 32 914,52€, révisable annuellement selon l'indice de référence des loyers de l'INSEE et autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition ainsi que tout document y afférant.

Dossier 21 - Délégation de nouvelles compétences du conseil municipal au Maire

Sur le rapport de Mme Prio,

Les lois du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté et du 28 février 2017 relative au statut de Paris et à l'aménagement métropolitain sont venues modifier l'article L2122-22 du CGCT relatif aux délégations du conseil municipal au Maire. En effet, elles prévoient de nouvelles compétences dont le Maire peut, par délégation du Conseil Municipal, être chargé pendant la durée de son mandat.

Le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (M. Campagnac s'abstenant), donne délégation au Maire, dans les limites et conditions énoncées et pour toute la durée de son mandat, des attributions suivantes :

1° De procéder à tous les actes de délimitation des propriétés communales ;

13° D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis dans le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, ou de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L213-3 de ce même code au bénéfice de SEQUANO Aménagement, aménageur de

l'opération des Bords de Seine, de SADEV 94, aménageur de l'opération Cœur de ville et de l'Établissement public foncier d'Île de France (EPFIF) dans le cadre des conventions liant la commune et l'EPFIF;

14° De transiger avec les tiers dans la limite de 1000 euros ;

20° D'exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L240-1 à L240-3 du code de l'urbanisme ou de déléguer l'exerce de ce droit au bénéfice de SEQUANO Aménagement, aménageur de l'opération des Bords de Seine, de SADEV 94, aménageur de l'opération Cœur de ville et de l'Établissement public foncier d'Ile de France (EPFIF) dans le cadre des conventions liant la commune et l'EPFIF;

22° De demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions inférieures à 10 000€ permettant le financement d'une opération relevant de la section de fonctionnement. Il est précisé que dans le cadre d'une subvention relevant d'un dispositif contractuel intégrant plusieurs opérations, le montant total des subventions sollicitées sur ledit dispositif ne doit pas excéder le plafond de 10 000 € ;

23° De procéder, dans la limite de 2500 mètres carrés de surface de plancher, au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la transformation ou à l'édification des biens municipaux ;

Dossier 22 - Contrôle de légalité des actes - Convention entre l'État et la commune

Sur le rapport de M. Ourmières,

La commune s'est inscrite dans le mouvement de modernisation des administrations au travers du développement de ses outils numériques. Ainsi, la commune s'est lancée, depuis plus de deux ans, dans un vaste processus de dématérialisation de l'ensemble de ses procédures. Ce travail se poursuit sur le volet des actes administratifs réglementaires (délibérations, décisions et arrêtés) et leur envoi au contrôle de légalité.

En effet, la commune de Bezons transmet électroniquement ses actes administratifs à la sous préfecture depuis 2005. Dans ce cadre, le conseil municipal approuve à l'unanimité des suffrages exprimés (M. Campagnac s'abstenant) la signature d'une nouvelle convention entre la ville et l'État actant de la mise à jour du logiciel pour la gestion des actes administratifs réglementaires.

A cette occasion, et dans le respect de la réglementation, le conseil municipal autorise également l'extension du périmètre des actes envoyés par voie dématérialisée au contrôle de légalité à l'ensemble des actes de la commande publique et budgétaires.

<u>Dossier 23 - Avenants au groupement de commande entre la ville, la Caisse des Écoles et le</u> CCAS

Sur le rapport de M. Le Maire,

Lors de sa séance de septembre 2016, le conseil municipal a approuvé une convention de groupement de commandes passée entre la Ville, la Caisse des Écoles et le CCAS. Comme le prévoit la convention, il s'avère nécessaire de prévoir des avenants afin de compléter les familles d'achat concernées par ce groupement de commande. Un 1er avenant vise à élargir l'objet du groupement de commandes aux familles d'achat (Transport de personnes et Événementiel – Vœux).

Un avenant n°2 doit être prévu pour permettre le lancement d'une consultation commune à la ville de Bezons, au CCAS et à la Caisse des Écoles en vue de l'acquisition de solutions de dématérialisation.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des suffrages exprimés (Mme Stenstrom, M. Ragenard par pouvoir, Mme De Hulster par pouvoir et M. Peaucellier s'abstenant) les avenants 1

et 2 au groupement de commandes et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte y afférant.

<u>Dossier 24 - Théâtre Paul Eluard - Désignation d'un nouveau membre au sein du conseil</u> d'administration

Sur le rapport de M. Lantenois,

Suite au décès de M. Jackie Chérin, il est nécessaire de désigner une personnalité qualifiée pour le succéder au sein du conseil d'administration du théâtre. Sans qu'il y ait lieu de procéder à un vote, le conseil municipal prend acte de la nomination de Mme Monique Chérin.

<u>Dossier 25 - École de musique et de danse - Demande de subvention auprès du conseil départemental dans le cadre de son aide à la structuration des établissements d'enseignement artistique spécialisé</u>

Sur le rapport de M. Lantenois,

Dans le cadre du schéma départemental de développement des enseignements artistiques, le département du Val d'Oise souhaite valoriser les efforts des établissements dans le développement de leur enseignement. A ce titre, le Conseil Départemental du Val d'Oise soutient financièrement les Ecoles de Musique et de Danse, par l'attribution d'une subvention de fonctionnement.

Le conseil municipal, à l'unanimité approuve le dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Val d'Oise - Aide à la structuration de l'École de Musique et de Danse de Bezons et sollicite la subvention du Conseil Départemental du Val d'Oise la plus large possible au titre du projet Aide à la structuration de l'Ecole de Musique et de Danse de Bezons et autorise Monsieur le Maire à intervenir pour les actes afférents.

<u>Dossier 26 - Course pédestre Rive and Run - Convention de mécénat avec le fonds de dotation « Bezons Solidaire » et fixation des tarifs de la course</u>

Sur le rapport de Mme Noël,

Le fonds de dotation « Bezons solidaire » a été sollicité par la ville afin de participer au financement de la 1ère édition du Rive and Run à Bezons. Il s'agit d'une course pédestre qui se déroulera le 12 novembre prochain dans les rues de Bezons et sur une partie des voies sur berge.

Cette course est ouverte à tous et doit permettre à plusieurs centaines d'enfants et d'adultes de découvrir les bienfaits de la course à pieds, du dépassement de soi tout cela dans une ambiance festive. Autour de ces épreuves des ateliers d'initiation sportive, des jeux, des animations musicales seront proposées pour que chacun puisse participer à cette manifestation.

Le conseil municipal à l'unanimité approuve la convention de mécénat avec le fonds de dotation Bezons solidaire dans laquelle est prévu le versement d'une dotation d'un montant de 30 000€ au titre de l'organisation de la 1ère édition du Rive and Run à Bezons et autorise M. Le Maire à la signer ainsi que tout acte y afférent.

<u>Dossier 27 - Comptes rendus d'activités 2016 des syndicats d'assainissement de la Boucle de Seine, AUTOLIB et SEDIF</u>

Sur le rapport de M. Le Maire,

Conformément aux textes en vigueur, le conseil municipal prend acte des rapports d'activités annuels 2016 des syndicats d'assainissement Boucle de Seine, Autolib Métropole et du SEDIF ainsi que le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau.

Dossier 28 - Petite enfance - Actualisation des agréments des crèches familiales

Sur le rapport de Mme Pinard,

L'ouverture d'une crèche est soumise à l'obtention d'un agrément délivré par le Président du Conseil Départemental, qui détermine la capacité maximale d'accueil d'enfants dans une structure en fonction des locaux, de l'effectif en personnel et des projets éducatifs et pédagogiques. Cet agrément est modulable c'est-à-dire que la capacité d'accueil est modifiée selon les tranches horaires de la journée.

Dans le cadre du contrat Enfance-Jeunesse, la Caisse d'Allocations Familiales subventionne les structures de la petite enfance en fonction du taux de fréquentation à hauteur de 70 % sur la base des agréments en vigueur.

Au sein des crèches familiales, il a été constaté une baisse des effectifs du personnel. Celle-ci impacte l'accueil des enfants ne permettant pas d'atteindre l'agrément visé. Afin de ne pas perdre une partie des subventions de la CAF, il convient par conséquent d'ajuster les agréments des crèches familiales en fonction de la réalité du nombre d'enfants pouvant être accueillis.

Après avis du Conseil Départemental et de la CAF, le Conseil municipal ajuste à la majorité (M. Campagnac votant contre), les agréments en fonction de la réalité d'accueil des crèches familiales et autorise M. Le Maire à signer tout acte afférent.

<u>Dossier 29 - Avenant à la convention Enfance-Jeunesse de financement entre la ville et la Caisse d'Allocations Familiales</u>

Sur le rapport de M. Le Maire,

Lors de sa séance du 8 avril 2015, le conseil municipal a approuvé, la signature du contrat enfance jeunesse 2014-2017 avec la Caisse d'Allocations Familiales. Ce contrat finance le développement des services à destination de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse.

La Ville de Bezons a souhaité signer avec la CAF un avenant au Contrat Enfance Jeunesse 2014/2017 couvrant la période allant du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2017 afin de renforcer les services rendus aux usagers dans ce domaine par l'intégration de nouvelles actions dans le champ de l'enfance et de la jeunesse. A cet effet, la CAF a procédé à la prise en compte distincte de l'accueil Collectif Anne Frank et du multi-accueil Anne Frank dans le périmètre des nouvelles actions municipales. Aussi, ces actions de l'accueil Collectif Anne Frank et du multi-accueil Anne Frank seront financées par la CAF pour un montant prévisionnel de 42 927,26 € (21 568 € pour le développement de l'accueil collectif Anne Frank et 21 359,26 € pour le Multi-accueil Anne Frank).

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'avenant au Contrat enfance jeunesse avec la CAF du Val d'Oise et à autoriser son Maire à le signer ainsi que tous actes y afférents.

Dossier 30 - Jeunesse - Attribution de bourses pour des projets de jeunes

Sur le rapport de Mme Noel

Dans le cadre de l'attribution de bourses au profit de projets de jeunes âgés de 16 à 25 ans, la commission d'attribution s'est réunie le 19 septembre dernier et a rendu un avis favorable pour 4 projets s'inscrivant dans un parcours d'insertion sociale, professionnelle, d'utilité sociale ou d'intérêt collectif. Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, les propositions de la commission d'attribution de bourses pour des projets de BAFA pour un montant total de 1236€. Le versement des aides correspondant et précise que le versement se fera auprès des organismes sur présentation d'un devis au nom du porteur de projet.

Dossier 31 - Actualisation des indemnités des élus

Sur le rapport de M. Ourmières

Les indemnités constituent une dépense obligatoire pour les collectivités locales et leur attribution est subordonnée à l'exercice effectif du mandat et à l'existence d'une délégation de fonctions par le Maire aux Adjoints et Conseillers Municipaux. Lors de sa séance du 28 juin dernier, le conseil municipal a approuvé l'actualisation des indemnités des élus en raison de l'évolution de la base de référence du fait de l'évolution du point d'indice (référence de base passant de 1022 au lieu de 1014). Aussi, afin de pas augmenter le montant des indemnités des élus dans un contexte budgétaire contraint, il avait été proposé au conseil municipal du 28 juin dernier de compenser cette augmentation de la base en réduisant le taux maxima.

Suite à cette délibération, une demande d'information complémentaire a été formulée par la Préfecture. C'est pourquoi le conseil municipal précise à l'unanimité des suffrages exprimés (M. Campagnac s'abstenant), le montant du taux maxima et les montants de chaque majoration permettant le calcul du montant global des indemnités des élus. Le montant des indemnités des élus voté en juin dernier reste inchangé.

Dossier 32 - Personnel communal - Modification du tableau des effectifs

Sur le rapport de M. Le Maire,

Le conseil municipal à l'unanimité des suffrages exprimés (M. Campagnac s'abstenant) approuve la mise à jour du tableau des effectifs, qui évolue régulièrement en fonction des évolutions des départs et arrivées d'agents. Il s'agit ainsi de supprimer dans la liste des grades ouverts, ceux qui ne sont plus attribués. Le conseil municipal à l'unanimité des suffrages exprimés (M. Campagnac s'abstenant) autorise le recrutement de contractuels sur les postes de Chirurgien dentiste, de Médecin Généraliste et Directeur administratif du Cadre de vie est modifie le tableau des effectifs :

Au 1er octobre 2017: Créations des postes de 1 Éducateur de jeunes enfants principal, 2 Assistants de conservation principal 2ème classe, 2 Assistants de conservation,1 Éducateur de jeunes enfants, 1 Directeur général des services de + 20 000 habitants, 3 Adjoints administratif principal de 2ème classe et 1 Chirurgien dentiste à temps complet. Suppressions des postes de 1 Puéricultrice hors classe à TC, 1 Puéricultrice hors classe à TNC, 1 Infirmier en soins généraux hors classe, 1 Directeur général des services de + 40 000 habitants, 4 Directeurs territoriaux, 3 Attachés principaux, 1 journaliste, 2 Rédacteurs principaux de 1ère classe, 2 Rédacteurs, 5 Adjoints administratif, 1 Ingénieur en chef, 2 Techniciens principaux de 2ème classe, 5 Agents de maîtrise principal et 1 Chirurgien dentiste à TNC

Au 1er janvier 2018 : Créations des postes de 3 Éducateurs des activités physiques et sportives à TNC 2h45 et suppressions des postes de 1 Éducateur des activités physiques et sportives à TNC 12h et 1 Éducateur des activités physiques et sportives à TNC 6h15

Dans le cadre du programme de réussite éducative (PRE), du 13 novembre 2017 au 8 juin 2018 : Créations de 9 vacations d'enseignants ayant une mission de repérage sur la base de 5 heures 30 annuelles, 1 vacation d'enseignant ayant une mission d'animation de club sur la base de 39 heures 30 annuelles, 1 vacation d'enseignant ayant une mission d'animation de club sur la base de 111 heures 30 annuelles, 1 vacation d'enseignant ayant une mission de coordination, repérage et animation de club sur la base de 114 heures 30 annuelles, 1 vacation d'enseignant ayant une mission d'animateur-coordinateur de club de 39 heures 30 annuelles, 2 vacations d'enseignant ayant une mission d'animateur-coordinateur de club de 135 heures 30 annuelles, 1 vacation d'animateur sur la base de 63 heures 30 annuelles, 1 vacation d'animateur sur la base de 27 heures 30 annuelles, 1 vacation d'enseignant ayant une mission d'animateur sur la base de 27 heures 30 annuelles, 1 vacation d'enseignant ayant une mission d'animateur sur la base de 27 heures 30 annuelles, 1 vacation d'enseignant ayant une mission d'animateur sur la base de 27 heures 30 annuelles, 1 vacation d'enseignant ayant une mission d'animateur de club de 27h30 annuelles

Les intervenants seront rémunérés sur un taux horaire de 23.90€ brut s'ils sont enseignants et sur un taux horaire de 15.75€ brut s'ils sont non-enseignants.

Dossier 33 - Compte rendu des décisions de gestion courante

M. le Maire rend compte des décisions de gestion courante suivantes :

Date	Objet	Montant
24/04/17	Modification de l'objet de la régie de recettes pour l'encaissement des menues recettes à la Médiathèque	
15/05/17	Retrait de la décision du 10 mars 2017 portant modification du montant d'un loyer	
16/05/17	Dépôt de plainte pour les 5 vitres cassées de l'école Marcel Cachin	1593,19€
17/05/17	Cession d'un véhicule communal à la SMACL Assurance	3 900€
29/05/17	Réalisation de prestations techniques dans le cadre de l'exposition REV ARTS 2017 avec la société IGEXPO	18 690,80 €
31/05/17	Manifestation Rev-Arts - Visite contée par l'Association Artistes et compagnie	400,00 €
02/06/17	Dépôt de plainte pour des dommages constatés à la salle d'activités des Sycomores	
	Formation du logiciel AFI-PELEHAS du service Habitat avec l'Agence Française Informatique le 6 juillet 2017	1 150,00 €
	Formation "Maintenance, contrôle et entretien des équipements et matériels sportifs" avec le Cabinet BIGNONEAU	1 580,00 €
07/06/17	Prestation de tir d'un feu d'artifice le jeudi 13 juillet 2017 avec la société CIELS EN FÊTE	9 000,00 €
08/06/17	Formation « Gestion des postes et effectifs» du 29 au 30 juin 2017 avec l'organisme CIRIL	790,00 €
13/06/17	Fourniture de sel de déneigement pour la ville de Bezons avec la société SAS ROL NORMANDIE	Application des éléments financiers indiqués dans le BPU, aux quantités réellemen exécutées
14/06/17	Fête de Quartier Chênes Val Notre-Dame le 1er Juillet 2017 - Animation musicale avec l'association MUSIC'ART	890,00€
	Commande publique - Achat et Location de véhicules pour les services de la ville de Bezons avec les sociétés MCVA ISUZU, SAML, Public Location et Expert Nett	156 899,00 €
	Fête champêtre à destination des enfants des structures de la petite enfance le 30 juin 2017 - Animation « parcours d'éveil et structures gonflables» proposée par la société «Ariane Even»	904,00€
	Contrat d'abonnement avec la société MonDocteur pour la mise en place d'une solution de gestion des agendas des praticiens du centre municipal de santé	8 976,00 €
	1	

_	technique municipal avec l'organisme IPFAC-SEMAFOR	
16/06/17	Fête de Quartier Chênes Val Notre-Dame le 1er Juillet 2017 – Spectacle pour enfants avec la Compagnie DU CACTUS	1 350,00 €
19/06/17	Défense de la ville – Recours RH	
20/06/17	Contrat de maintenance avec la société AFI pour le logiciel Pelehas du service municipal Habitat	4 077,50 €
	Demande de subvention auprès du Département du Val d'Oise dans le cadre de son aide aux projets de soutien à la fonction parentale	1 600,00 €
	Bilan de compétence d'un agent suite à une reclassement professionnel avec la société RESSE CONSEIL	3 000,00 €
	Formation « une journée pédagogique pour les EAJE » pour les Établissements d'accueil de Jeune Enfant avec l'organisme FAINE	1 400,00 €
	Formation « maintenance, contrôle et entretien des équipements et matériels sportifs » avec le Cabinet BIGNONEAU	2 370,00 €
22/06/17	Formation «Habilitation Chlore» pour les agents du complexe sportif Jean Moulin avec l'organisme Eurochlore SAS	1 560,00 €
	1,2,3 Soleil – Activité de balade à dos d'ânes avec la société SARL OLGAME	850,00 €
28/06/17	1,2,3 soleil - Spectacle sur la thématique 'des animaux de la ferme' avec la société la ferme de TILOGOLO	1 404,20 €
20/00/11	1,2,3 soleil - Installation d'un foodtruck de la société Fines gourmandises	A titre gracieux
	1,2,3 soleil – Animation musicale et lecture de comtes par l'association "Sophie l'a dit"	500,00 €
29/06/17	Conventions entre la ville de Bezons et l'Association CEMEA pour trois projets de BAFA – formation d'approfondissement et formation générale»	868€
30/06/17	Commande publique – Travaux d'entretien, de réhabilitation et 'aménagement de bâtiments pour la ville et le CCAS de Bezons avec les sociétés CARL CONSTRUCTION, EI, ENTRA, RINGENBACH, LA PLURIELLE DU BÂTIMENT, TTM, SARL LE TRAVAIL, Société NOUVELLE	Application des éléments financiers indiqués dans le BPU, aux quantités réellement exécutées
03/07/17	Animations dans le cadre de la manifestation « 1-2-3 soleil 2017 avec les sociétés Delta Services Organisation, VIP Organisation et Au pays des Kangourous	29 070,60 €
04/07/17	1,2,3 Soleil - Balade nautique avec la société CALI WAKE CONCEPT	1 200,00 €
05/07/17	Commande publique - Rénovation du 1er étage de l'école élémentaire Paul Vaillant Couturier avec les sociétés FPB SIMEONI, ENTRA, CARL CONSTRUCTION, DELORME	86421,94€
06/07/17	Commande publique – Rénovation de l'office de l'école Marcel Cachin avec les sociétés CITELEC, RINGENBACH, LA PLURIELLE DU BÂTIMENT, TTM, DELORME,	145 874,43€

	ESTRADE	
	Contrat de raccordement d'électricité pour la Maison des sports avec la société ENEDIS	
07/07/17	Location et maintenance de sanitaires publics à entretien automatique du parc Bettencourt avec la société JC Decaux France	5225€ pour la location 7755€ pour l'entretien
11/07/17	Formation pour le Logiciel ATAL avec l'agence Berger- Levrault	1 980,00 €
	Contrat entre la ville de Bezons et la SACEM pour la diffusion régulière de musique dans le cadre des animations à la médiathèque	56,43 €
18/07/17	1,2,3 Soleil - Mise d'un disposition d'un animateur supplémentaire pour l'animation de la structure gonfable avec la société Delta Services Organisation	1100€ HT
	1,2,3 Soleil - Avenant pour modifier les dates de la prestation avec la société Delta Services Organisation	
19/07/17	Commande publique - Travaux de création de branchements d'assainissement sur la rue Plainchault Lacroix avec la société Nouvelle Union Fourlon Setravia – UFS	64 976,94 €
	Commande publique - Travaux de rénovation de la cour de l'école maternelle Victor HUGO à Bezons avec la société EUROVIA lle de France	39 979,60 €
25/07/17	Recours ville c/CASGBS - Défense de la ville et fixation d'honoraires	2 592,00 €
27/07/17	Désignation d'un huissier de justice dans l'affaire commune de Bezons c/ Mme Clinie Elicier et fixation du montant des honoraires	268,90€
	Mise en place d'un Dispositif Prévisionnel de Secours avec l'Association Départementale de Protection Civile du Val d'Oise dans le cadre de la Foire de Bezons le 24 septembre 2017	616,00 €
08/08/17	Commande publique – travaux supplémentaires dans le cadre de la rénovation de l'Office de l'école Marcel Cachin avec la société La Plurielle du Bâtiment	30 915,10 €
10/08/17	Commande publique – Fourniture et installation d'équipements de cuisine pour l'office de l'école Marcel Cachin avec la société ISCO	54 048,00 €
14/08/17	Défense de la ville – Recours RH	
16/08/17	Contrat de maintenance avec la société ADIC pour le logiciel de recensement de la population	72€ par an
	Commande publique - Location et Maintenance de sanitaires publics PMR à entretien automatique avec la société JC DECAUX FRANCE	262 800,00 euros HT (location et maintenance pour une période de 6 ans)
22/08/17	Commande publique – Location et maintenance de photocopieurs et de système d'impression pour les services	Application des éléments financiers

	de la villes avec la société Konica Minolta	indiqués dans le BPU, aux quantités réellement exécutées
	Commande publique - Réalisation de divers travaux d'impression avec la société SARL PUBLIC IMPRIM	Application des éléments financiers indiqués dans le BPU, aux quantités réellement exécutées
	Protection fonctionnelle du Maire - Fixation des honoraires d'avocat	1056€
30/08/17	Formation « 9eme rencontres nationales de la communication numérique » avec l'organisme CAP'COM	540€
	Formation « données publiques locales – nouvelles obligations » avec l'organisme MISSION ECOTER	456€
05/09/17	Commande publique – Organisation technique de la Foire de Bezons 2017 avec la société Delta Services Organisation	14 517€ HT
06/09/17	Animation le 18 octobre 2017 à la Médiathèque Maupassant animé par la compagnie "Le temps de vivre"	900,00 €
06/09/17	Contrat entre la ville de Bezons et la SACEM pour la diffusion régulière de musique dans le cadre des animations à la médiathèque	45,14 €
06/09/17	Spectacle "Poèmes sous parapluie" animé par la compagnie "Théâtre en Action" à la médiathèque le 24 septembre 2017	900,00 €
12/09/17 & 19/09/17 & 20/09/17	Convention de mise à disposition d'équipement sportif avec les associations APAJH « la Cerisaie », Boxing Club Mounia, Comité d'Oeuvre du personnel, Taekwon Mundo, l'USOB, Shintaïdo, River Plate Futsal, Sport Ensemble Karaté, le SDIS, le collège Gabriel Péri, le collège Henri Wallon, l'organisme sanitaire ou social « Hôpital de jour » d'Argenteuil, le comité d'entreprise ATOS, les écoles élémentaires & maternelles de Bezons et le lycée de Bezons pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction pour un maximum de 2 fois soit au total 3 saisons sportives	A titre gracieux
	Préemption d'un bien sis 21 rue Victor Hugo (parcelle Al 705)	290 000 €
13/09/17	Foire de Bezons – Contrat avec la SARL Arts et Spectacles pour une animation musicale effectuée par le groupe Quatuor Castafiore	1 550,00 €

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h42

La secrétaire de séance,

